



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
28 avril 2011 à Riocaud

L'an deux mille onze, le 28 avril, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Riocaud sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice: 39
Nombre de conseillers présents : 29
Votants : 29
Date de convocation : 21 avril 2011

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Favereau, Mmes Grelaud, Escarmant (arrivée à 18h50), MM Maumont, Naudon, Régner, Vallon (arrivé à 18h45), Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bertin, Boileau, Borderie, Château, Mmes Deycard(suppléante de M. Chalard), Desrozier, MM Frechou, Garcia (arrivé à 18h45), Ginoux (arrivé à 19h10), Gourgousse, Grenouilleau, Villemiane (suppléant de M. Lacaze), Laclotte (arrivé à 18h50), Lafage, Mmes Maury, Ribeyreix (suppléante de M. Merlet), M. Provain, Mme Château (suppléante de M. Reix, arrivée à 18h55), Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Bazus, Bouilhac, Mme Bouriane, M. Chalard, Mme Dubreuil, M. Fritsch, Mme Impériale, MM Lacaze, Merlet, Parmentier, Firoux, Reix, Mme Van Melle, M. Vérité (Départ à 19h45).

Monsieur David Ulmann, Président, ouvre la Séance.

Monsieur Dufour est élu secrétaire de Séance.

I - Taux Fiscalité Ménages 2011 (11-40)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux finances, indique au Conseil que la Commission des Finances a manifesté le souhait de maintenir les taux de fiscalité ménages à ceux votés en 2010. Il convient cependant d'intégrer les conséquences de la réforme sur la taxe professionnelle sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti. Sur la taxe d'habitation le nouveau taux de référence s'établit à 8.64% et sur le foncier non bâti à 6.77%.

Monsieur le Vice Président invite le conseil à se prononcer sur les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- Fixe le taux de Taxe d'Habitation à 8.64 %,
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.47%,
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 6.77%,
- Habilité David Ulmann, Président, pour signer tous documents relatifs à l'affaire précitée,
- Notifie la présente délibération à la Direction des Services Fiscaux,

- Notifie la présente délibération à M. le Receveur Municipal.

II - Taux Contribution Foncière Economique 2011 (11-41)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux finances, indique au conseil que la réforme de la taxe professionnelle est entrée en application le 01.01.2010 pour les entreprises. La réforme s'applique à compter de cette année pour les collectivités.

En 2010, la communauté a adopté un taux de référence de 14.29%. Il convient d'ajouter le taux adopté par les conseil généraux en 2009 (Gironde 9.57%- Dordogne : 10.54%) ainsi que le taux adopté par la région Aquitaine lors de cette année 2009 (3.54%) pour obtenir le nouveau taux de référence de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour cette année. Monsieur le Vice-Président relève le caractère interdépartemental de notre Communauté de Communes qui implique d'établir un taux moyen de référence pour cette année de 24.57%.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- Fixe le taux de cotisation foncière des entreprises 2011 à **24.57%**,
- Habilité David Ulmann, Président, à signer tous documents relatifs à l'affaire précitée,
- Notifie la présente délibération à la Direction des Services Fiscaux,
- Notifie la présente délibération à M. le Receveur Municipal.

III - Taux TEOM 2011 (11-42)

Monsieur Jean Régner Vice-Président Délégué aux Finances, indique au Conseil qu'il convient de procéder au vote de la TEOM pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- **Approuve** le taux de TEOM de 13.30% pour un ramassage hebdomadaire,
- **Approuve** le taux de TEOM de 15.70% pour 2 ramassages hebdomadaires,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision,
- **Notifie** la présente décision au SMICTOM de Castillon la Bataille,
- **Notifie** la présente délibération à la Direction des Services Fiscaux,
- **Notifie** la présente délibération à M. le Receveur Municipal.

IV - Budget Primitif Principal CdC (11-43)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Principal 2011 de la Communauté de Communes du Pays Foyen par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement : 6 854 926,18 €
- en investissement : 1 747 202,19 €

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Principal 2011 de la Communauté de Communes du Pays Foyen ainsi présenté.

V - Budget Primitif Annexe SPANC 2011 (11-44)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Annexe SPANC 2011 par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en exploitation : 108 400 €
- en investissement : 18 000 €

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Annexe SPANC 2011 ainsi présenté.

VI - Budget Primitif Annexe ZAE la Guérenne 2011 (11-45)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Annexe ZAE St Avit 2011 par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement : 676 825 €
- en investissement : 554 430 €

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget Annexe ZAE St Avit (la Guérenne) 2011 ainsi présenté.

VII - Avenant n°1 ligne de trésorerie n°9610333169 (11-46)

Monsieur Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente aux membres du Conseil de Communauté la nécessité d'augmenter l'encours de la ligne de trésorerie à hauteur de 800 000€. Il rappelle que ladite ligne a été contractée le 5 juillet 2010 avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

Il indique que cette augmentation temporaire de l'encours est justifiée notamment par le renouvellement cette année du contrat Enfance et Jeunesse dont le versement n'interviendra qu'au cours du dernier trimestre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Habilité le Président à signer l'avenant n°1 à la ligne de trésorerie interactive n°9610333169 et de porter le montant de la réserve de trésorerie à hauteur de 800 000€,
- ✓ Notifie la présente délibération à la Caisse d'Épargne, ainsi qu'à la Trésorerie.

VIII - Vitrine du Pays Foyen (11-47)

Monsieur Maumont, Vice-Président, présente le projet de Vitrine du Pays Foyen aux membres du conseil. Monsieur le Vice-Président précise que l'étude de faisabilité évalue les coûts prévisionnels d'investissement à 160 000 € en ce qui concerne la partie promotionnelle des aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 28 voix pour et 1 abstention (M. Boileau) :

- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel de la Vitrine du Pays Foyen conformément au tableau ci-joint,
- ✓ Sollicite une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce,
- ✓ Sollicite une participation de l'Union Européenne au titre du FEDER,
- ✓ Sollicite une participation du Conseil Général de la Gironde au titre de la Convention d'Organisation Touristique Territoriale,
- ✓ Sollicite une participation du Conseil Régional d'Aquitaine au titre de la Convention d'Organisation Touristique Territoriale,
- ✓ Précise que les crédits seront inscrits au Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen une fois l'opération validée et les financements définitivement arrêtés,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ Notifie la présente délibération aux différents acteurs concernés.

IX - Sollicitation subventions de fonctionnement Aire d'Accueil des Gens du Voyages (11-48)

Monsieur Naudon, Vice-Président délégué, indique aux membres du Conseil de Communauté que l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage a ouvert le 15/03/2011.

Il précise qu'il convient de solliciter une participation des Conseils Généraux de la Gironde, de la Dordogne et de l'Etat relative à l'exploitation en régie de ladite Aire d'Accueil.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- ✓ Sollicite une participation auprès des Conseils Généraux de la Gironde, de la Dordogne et de l'Etat liée au fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,
- ✓ Habilité le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération,
- ✓ Notifie la présente délibération au Conseil Général de la Dordogne, au Conseil Général de la Gironde et à l'Etat.

X - Extension du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Libournais (11-49)

Vu la délibération n°D13/2011 du Comité Syndical du 17 mars 2011, validant l'extension de périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Libournais ;

Monsieur le Président précise que suite à l'intégration de la commune de Saint-Michel-de-Montaigne, située sur le département de la Dordogne, à la Communauté de Communes Castillon-Pujols, le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Libournais s'est élargi.

Il est donc demandé aux collectivités adhérentes du Syndicat Mixte de Pays du Libournais d'entériner ces modifications de périmètres.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ↳ Décide de confirmer cette modification de périmètre,
- ↳ Notifie la présente délibération au Syndicat Mixte du Pays du Libournais.

XI - Projet Accueil Petite Enfance - Délibération de principe (11-50 bis)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, qu'après un rapport d'étude de l'Observatoire Girondin Interinstitutionnel d'Accueil de la Petite Enfance (OGIAPE), un dispositif concernant la petite enfance serait nécessaire sur la commune des Lèves et Thoumeyragues.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'étudier la faisabilité du scénario 3,
- ↳ Se réunira à nouveau lors d'un prochain Conseil Communautaire afin de proposer un projet correspondant au scénario choisi,
- ↳ Précise que la question des aménagements et équipements devra être résolue avant les conditions de la mise en place du service sur ladite commune,
- ↳ Notifie la présente délibération à Monsieur Le Maire de la commune de Les Lèves et Thoumeyragues.

La séance est levée à 20H50

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Commune du Pays Foyen,
Le 10 mai 2011



David Ulmann
Président